



Conseil économique et social

Distr. générale
22 mai 2017

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de statistique

Cinquième session

Bangkok, 14-16 décembre 2016

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

**Faire progresser les statistiques officielles pour le
Programme de développement durable à l'horizon 2030:
vision et cadre d'action collectifs de la communauté
statistique de l'Asie-Pacifique**

Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030: vision et cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique

Note du secrétariat**

Résumé

Le présent document contient un projet de vision et de cadre d'action collectifs dans la région de l'Asie et du Pacifique permettant de faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, formulé sous la direction du Bureau du Comité de statistique. Le présent document a fait l'objet de discussions et consultations régionales (www.unescap.org/events/asia-pacific-conference-transforming-official-statistics-implementation-2030-agenda) et sous-régionales (E/ESCAP/CST(5)/INF/4). Sous réserve d'un nouvel examen intergouvernemental, la vision et le cadre d'action devraient faire partie intégrante de la feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique.

La vision témoigne du niveau commun d'ambition d'ici à 2030. Le cadre traduit la vision en des actions collectives à mener dans des domaines prioritaires tels que la promotion, l'investissement, la participation des utilisateurs et les moyens à mettre en œuvre en vue de la production et de l'utilisation de statistiques intégrées par un travail méthodologique, une modernisation des processus de production statistique et un renforcement des compétences.

Le Comité est invité à examiner le projet de vision collective et à exprimer ses vues, notamment quant au fait de savoir si cette vision est apte à remplacer les objectifs de 2020 actuels du Comité que ce dernier a fixés à sa deuxième session. Le Comité est également invité à examiner le cadre d'action, y compris ses principes de collaboration et les domaines d'action, objectifs et mécanismes de mise en œuvre qu'il propose, et à fournir des orientations sur les priorités et les questions qui doivent être examinées plus avant.

Le Comité est invité à approuver la vision et le cadre d'action collectifs qu'il utilisera comme référence pour le renforcement des capacités statistiques à l'appui de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique.

* E/ESCAP/CST(5)/L.1.

** La soumission tardive de la présente note s'explique par la nécessité, pour les partenaires d'exécution, de mener des consultations plus poussées sur sa teneur. Elle est publiée sans avoir été soumise au service de l'édition.

I. Il faut faire progresser les statistiques officielles pour transformer notre monde

A. Pourquoi nous devons agir dès maintenant

1. « Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »¹ est un programme ambitieux qui vise à accomplir des progrès concernant un large éventail de questions de développement. Le Programme 2030 reconnaît que la pauvreté constitue le plus grand défi mondial, et qu'il est essentiel de ne « laisser personne de côté » dans le cadre de sa mise en œuvre, grâce à la promotion d'une croissance économique inclusive, à la protection de l'environnement et à l'amélioration de l'inclusion sociale.

2. Les gouvernements se sont engagés à assurer la surveillance, le suivi et l'examen systématiques de l'application du Programme 2030 afin de pouvoir en répondre devant leurs citoyens. Ils ont souligné à cet effet l'importance de disposer en temps utile de données ventilées de qualité, qui soient facilement accessibles et fiables, pour mettre en œuvre ce Programme. Reconnaisant les lacunes structurelles de leurs systèmes statistiques sur le plan de la méthodologie et des capacités, ils se sont engagés à résoudre les problèmes systémiques en matière de données, de suivi et de l'application du principe de responsabilité, ainsi qu'énoncé dans les cibles 17.18 et 17.19 des objectifs de développement durable.

3. L'utilisation des statistiques en tant que base scientifique et objective établissant la preuve des progrès accomplis, selon le Programme 2030, est un facteur essentiel dans la réalisation du développement durable. La capacité de déterminer objectivement si le développement a fait ou non des laissés-pour-compte est fortement liée à la réalisation des cibles 17.18 et 17.19 du Programme 2030. L'importance ainsi accordée par le Programme 2030 aux systèmes statistiques officiels en tant que prestataires de services essentiels contribuant au développement inclusif a suscité, bien entendu, certaines appréhensions: *Peut-on être à la hauteur de telles attentes? Peut-on répondre à cette nouvelle demande de services et produits statistiques?*

4. De la même manière, la reconnaissance par le Programme 2030 du développement statistique en tant que question de développement a été saluée par la communauté statistique, qui la considère à la fois comme un défi et une opportunité: *Comment serons-nous perçus avec ce regain d'attention? Comment profiter de cette attention pour faire progresser les statistiques officielles pour le développement?*

5. Transformer notre monde au cours des 15 prochaines années exige également de transformer nos systèmes statistiques. Ces deux perspectives et leurs implications – *la responsabilité et la reconnaissance* – constituent les principales raisons pour lesquelles il faut agir dès maintenant pour transformer les systèmes statistiques officiels.

B. Pourquoi nous devons agir collectivement

6. Les politiques nationales et initiatives connexes visant à réaliser les objectifs de développement durable dans toutes leurs dimensions devraient s'appuyer sur une connaissance des interactions complexes entre la planète, la population et l'économie. Cette connaissance ne peut être acquise que si

¹ Résolution A/RES/70/1 de l'Assemblée générale.

l'on dispose en temps utile de statistiques de qualité et fiables, qui soient intégrées et cohérentes pour les trois dimensions environnementale, sociale et économique du développement. Par ailleurs, les systèmes statistiques nationaux doivent disposer pleinement des capacités, des mandats et des moyens de créer des produits et services novateurs et performants, ainsi que de communiquer leur contenu statistique.

7. Bien que les capacités des systèmes statistiques nationaux soient très variables, au début du Programme 2030, aucun d'entre eux ne peut prétendre avoir le niveau ou le poids nécessaires et *être doté de la capacité et des moyens d'élaborer et de fournir en temps utile des produits et services novateurs et fiables pour répondre aux besoins statistiques actuellement connus et en évolution du Programme 2030*. Le principe du système à trois niveaux de classification des indicateurs proposés pour le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable au niveau mondial, adapté par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable², rend compte de l'universalité des difficultés à répondre aux besoins de statistiques.

8. Dans la région Asie-Pacifique, de nombreux systèmes statistiques nationaux rencontrent encore des difficultés à produire et à diffuser des ensembles de statistiques économiques, environnementales et sociales de base. Cet état de fait est largement reconnu et pris en compte dans les objectifs à l'horizon 2020 définis par le Comité en 2010 et adoptés par la Commission en 2011 dans sa résolution 67/11.

9. Le Comité a constitué un certain nombre de groupes d'experts chargés de mettre en œuvre les objectifs à l'horizon 2020, ce qui a donné lieu à quatre grandes initiatives régionales de renforcement des capacités: le Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques, le Plan d'action régional pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, le Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil et la Stratégie régionale pour l'amélioration des statistiques démographiques et sociales³.

10. Ces programmes et plans d'action régionaux reconnaissent déjà la nécessité de mener des actions collectives et les États membres bénéficient de celles qui ont déjà été mises en place, telles que la *Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024)*⁴ et la *Semaine Asie-Pacifique des statistiques économiques*⁵, ainsi que la mise en œuvre régionale de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales⁶, entre autres.

² <http://unstats.un.org/sdgs/files/meetings/iaeg-sdgs-meeting-04/Updated%20Tier%20Classification%20of%20SDG%20Indicators%2010-11-16.pdf>.

³ Un tour d'horizon des initiatives actuellement menées sous les auspices du Comité de statistique figure à l'annexe I.

⁴ Voir E/ESCAP/CST(5)/3.

⁵ Voir E/ESCAP/CST(5)/2.

⁶ Voir E/ESCAP/CST(5)/6.

11. La nature multidimensionnelle du Programme 2030 crée de nouveaux impératifs et de nouveaux défis pour les systèmes statistiques nationaux. Le Programme lui-même le reconnaît et les différentes évaluations et analyses des lacunes qui ont été entreprises aux niveaux national, régional et mondial par les États membres, la CESAP^{7,8} ainsi que diverses institutions spécialisées des Nations Unies et organisations de la société civile confirment que la région se trouve face à de nombreux défis. La nécessité de disposer de statistiques permettant d'établir une planification et des analyses intégrées pour l'ensemble des aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement et le rôle important des statistiques pour garantir la transparence et l'application du principe de responsabilité exigent de repenser et de reconfigurer les fonctions et services que les systèmes statistiques nationaux doivent avoir les capacités et les moyens de fournir.

12. La nécessité d'agir dès maintenant est d'autant plus grande qu'il est urgent de relever ces défis en opérant une transformation des organisations, des processus et des personnes. La mise en œuvre des plans d'action mondiaux et des initiatives régionales de la CESAP a démontré qu'on a beaucoup à gagner à travailler ensemble, et que la collaboration pluripartite est un moyen efficace d'accélérer le travail méthodologique, d'améliorer la qualité, de créer des solutions novatrices et flexibles et de plaider en faveur des investissements nécessaires grâce à des échanges entre pairs, à la mise en commun des compétences et en sollicitant la participation des décideurs pour obtenir l'appui financier et institutionnel requis.

13. Les actions collectives concernent l'ensemble des domaines qui touchent de près ou de loin au renforcement des capacités – depuis la phase initiale de recherche d'une solution à un problème, en passant par la présentation d'une proposition opérationnelle, jusqu'aux modalités de mise en œuvre (complémentarité, collaboration et coordination) et aux mécanismes de déclenchement et de facilitation de ces actions. Plus précisément, nous avons intérêt à mener des actions collectives parce que le domaine des statistiques officielles est doté de caractéristiques qui rendent la collaboration particulièrement avantageuse – et particulièrement nécessaire:

- **Une seule communauté de prestataires de services publics:** Les systèmes statistiques nationaux des différents pays, chacun s'inscrivant dans un contexte national, politique, historique et institutionnel unique, ont des fonctions et un rôle sociétal similaires et doivent fournir des services statistiques similaires, ce qui facilite la collaboration, par exemple pour la conception et le pilotage de modèles de fonctionnement porteurs de transformation pour ces systèmes, ou pour l'élaboration conjointe ou le partage de solutions fondées sur les technologies de l'information et de la communication;

- **Élargissement du réseau de pairs:** Les statistiques officielles sont souvent produites par un petit nombre d'institutions nationales, ce qui limite les possibilités d'échange d'enseignements entre pairs au sein d'un pays, par exemple concernant l'application de nouvelles technologies, de méthodologies ou d'autres normes statistiques;

⁷ *Considerations in strengthening national statistical capacity and readiness for monitoring the SDGs in SPECA member states:*
www.unecsc.org/fileadmin/DAM/SPECA/documents/ecf/2016/Session_III_Background_paper_English.pdf.

⁸ Voir E/ESCAP/CST(5)/INF/4.

- **Questions de développement transfrontières:** Quantité de statistiques sur les questions de développement transfrontières (telles que changements climatiques, nuages de pollution, commerce et investissement, migrations, etc.) sont compilées sur la base des statistiques nationales. Les chiffres qui en résultent ne sont pertinents que si les données de base sont cohérentes, c'est-à-dire compilées en respectant des normes statistiques communes.

C. Vers une vision et un cadre collectifs pour des actions porteuses de transformation

14. Le présent document expose une vision destinée à faire progresser les statistiques officielles pour les objectifs de développement durable, qui appelle à des actions collectives pluripartites de la part de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique. La vision et le cadre d'action collectifs demandent de prendre d'urgence des mesures pour relever les défis et saisir les opportunités qui se présentent dans le cadre du Programme 2030 s'agissant d'un renforcement durable et transformateur des capacités statistiques.

15. La vision témoigne du niveau commun d'ambition. Le cadre traduit la vision en des actions collectives à mener aux niveaux national, sous-régional et régional.

16. La vision et le cadre ont été conceptualisés sous la conduite du Comité de statistique de la CESAP, de son Bureau et de ses groupes d'experts subsidiaires, ainsi que des membres de la région Asie-Pacifique du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et du HLG-PCCB⁹. La vision et le cadre ont été abordés et développés plus avant lors de la Conférence Asie-Pacifique: Transformer les statistiques officielles pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui s'est tenue à Bangkok en août 2016. En outre, une série de réunions techniques a été organisée au niveau sous-régional pour débattre de la préparation des pays à réaliser les objectifs de développement durable et des possibilités de prendre ces objectifs en compte dans les plans nationaux de développement. Lors de ces réunions, on a procédé à un examen du cadre et fourni des recommandations et d'autres apports¹⁰.

17. Sous réserve d'un nouvel examen intergouvernemental, la vision et le cadre devraient faire partie intégrante de la feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique¹¹.

⁹ Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

¹⁰ Les résultats des consultations sous-régionales figurent dans un autre document: E/ESCAP/CST(5)/INF/4.

¹¹ La résolution 72/6 de la Commission prie le secrétariat « d'appuyer le processus de définition d'une feuille de route régionale pour mettre en œuvre le Programme 2030 » conformément aux recommandations faites par le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable. Le projet de feuille de route sera examiné par le Forum à sa session de 2017, qui devrait se tenir à Bangkok les 29 et 30 mars 2017.

II. Définir notre vision et notre cadre d'action collectifs

18. La section 1 du présent document expose le contexte et la raison d'être des ambitions et des actions visant à transformer les statistiques officielles au cours des 15 prochaines années. La vision et l'engagement collectifs proposés sont exposés dans la présente section.

A. La vision pour une transformation

19. Nous, les membres de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique, constituée des responsables des systèmes statistiques nationaux¹² et des partenaires de développement actifs dans la région¹³, partageons la vision selon laquelle:

... d'ici à 2030, les systèmes statistiques nationaux seront dotés des capacités et des moyens d'élaborer et de fournir en temps utile des produits et services novateurs et fiables répondant aux besoins de statistiques urgents et en constante évolution du Programme 2030.

20. Pour être dotées des capacités et des moyens de répondre aux besoins de statistiques urgents et en constante évolution, les institutions doivent être transformées en organisations apprenantes¹⁴. Un système statistique national transformé est un système dans lequel:

- Le **socle de compétences** du personnel des institutions statistiques transcende les disciplines traditionnelles;
- Les organisations statistiques, au moyen de **processus de production statistique** modernisés, sont des fournisseurs d'informations dans l'ère des mégadonnées;
- Les **structures juridiques et institutionnelles** soutiennent fermement l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle pour orienter la gestion et le développement des statistiques dans un environnement en constante évolution caractérisé par des exigences croissantes, de nouvelles sources de données et des utilisations complexes des statistiques;
- Les **relations avec les utilisateurs** de produits et services statistiques sont repensées pour placer les clients au cœur du système.

21. Fondamentalement, cela revient à transformer notre compréhension de ce qui constitue le **rôle fondamental de la statistique officielle**, pour passer d'un rôle de producteurs de séries temporelles et de tableaux à un rôle de fournisseurs de produits et services statistiques adaptés plus directement aux besoins des utilisateurs.

22. Nous nous engageons à concrétiser cette vision porteuse de transformation.

¹² Représentés par les membres du Comité de statistique de la CESAP.

¹³ Une liste des institutions et organisations bilatérales, sous-régionales, régionales et internationales qui se sont engagées en faveur de la vision et du cadre d'action collectifs figure à l'annexe IV.

¹⁴ Idée d'origine de Peter Senge. Définitions: Organisation qui facilite l'apprentissage de ses membres et se transforme de façon continue. Organisation qui acquiert des connaissances et innove suffisamment vite pour survivre et prospérer dans un environnement en rapide évolution.

B. Mener des actions collectives pour accélérer la transformation

23. Nous, responsables des systèmes statistiques nationaux et partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique, appuyons et entretenons la dynamique enclenchée par les engagements pris en faveur d'actions transformatrices. Nous reconnaissons que le Programme 2030 exige de porter une attention particulière à la promotion, à l'investissement, à la participation des utilisateurs et à la production et à l'utilisation de statistiques intégrées par un travail méthodologique et un renforcement des compétences. Nous considérons que:

... pour concrétiser notre vision collective pour une transformation, nous devons mener les actions collectives qui permettront d'accélérer la nécessaire transformation des organisations, des processus et des personnes qui composent les systèmes statistiques nationaux.

24. Nous convenons de concentrer nos efforts de collaboration sur les domaines d'action suivants¹⁵:

- Domaine d'action A: faire participer les utilisateurs et investir dans les statistiques;
- Domaine d'action B: garantir la qualité et donner confiance dans les statistiques;
- Domaine d'action C: des statistiques intégrées pour des analyses intégrées;
- Domaine d'action D: moderniser les processus de production statistique;
- Domaine d'action E: disposer des compétences requises.

III. Cadre d'action: principes de l'action collective

25. Les composantes du cadre d'action défini dans le présent document sont les suivantes:

- Cinq domaines d'action;
- Pour chaque domaine d'action, des objectifs qui indiquent la transformation souhaitée d'ici à 2030;
- Pour chaque objectif, un ensemble de ressources régionales (indicatives) – des produits issus d'actions collectives à l'appui d'initiatives statistiques nationales porteuses de transformation;
- Pour chaque domaine d'action, des mécanismes d'exécution potentiels pour la production de ressources régionales.

26. Les actions collectives, dans ce cadre d'action, sont celles qui impliquent une participation pluripartite se caractérisant par la complémentarité, la collaboration et la coordination (voir paragraphe 14) pour la production de ressources régionales. Des actions collectives contribueraient aux mesures actuelles et futures prises au niveau national pour accélérer la transformation des composantes fondamentales concernées des systèmes statistiques nationaux, selon les modalités et le contenu préconisés par la vision. Tout en s'inscrivant dans la continuité des

¹⁵ Le contenu détaillé de chaque action figure à l'annexe I.

engagements déjà pris en faveur du développement des statistiques aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial, ces actions serviront de tremplins pour la création de ressources et la conception d'activités et de mécanismes d'exécution permettant de concrétiser la vision. Ces principes sont développés ci-après.

A. Tirer parti des engagements déjà pris à l'échelon régional

27. *La vision et le cadre d'action collectifs comprennent un recadrage et une réorientation des initiatives de collaboration existantes en vue d'accélérer les progrès à accomplir pour répondre aux besoins résultant du Programme 2030.*

28. Ainsi qu'énoncé dans les paragraphes 8 et 9 du présent document, le Comité de statistique a défini en 2010 deux objectifs communs en vue du renforcement des capacités statistiques dans la région Asie-Pacifique à l'horizon 2020, et a établi quatre grandes initiatives régionales de renforcement des capacités pour appuyer la réalisation de ces objectifs.

29. En 2015, à sa quatrième session, le Comité a examiné les progrès accomplis vers la réalisation de ces objectifs et étudié les modifications à apporter. Le Comité a relevé que ces initiatives avaient en commun un certain nombre d'éléments qui n'étaient propres à aucun domaine en particulier et qui pourraient être réalisés efficacement en tirant parti de ressources communes à toutes les initiatives régionales. Le Comité a également noté qu'il était nécessaire de mettre les programmes en adéquation avec les principales exigences liées aux besoins en statistiques du Programme 2030, tout en reconnaissant la pertinence et le caractère d'autant plus urgent des initiatives visant à renforcer les capacités de production et de diffusion de statistiques de base d'une qualité suffisante. À l'issue de cette analyse, le Comité a décidé que les initiatives régionales déjà en place devraient se poursuivre et être adaptées selon que de besoin pour tenir compte du Programme 2030 et traiter efficacement des questions transversales évoquées ci-avant.

B. Tirer parti des priorités nationales et des initiatives existantes

30. *Les domaines d'action et les objectifs figurant dans la vision et le cadre collectifs proposés constituent des priorités et des objectifs pour la collaboration régionale; ils ont été définis par les responsables des systèmes statistiques nationaux des pays de la région Asie-Pacifique en raison de leur importance particulière et de leur contribution aux efforts déployés à l'échelon national pour répondre aux exigences statistiques découlant des plans nationaux de développement et du Programme 2030.*

31. La vision collective sera concrétisée au moyen d'un ensemble d'actions menées à l'échelon national et d'activités impliquant la collaboration des parties prenantes à tous les niveaux. Les activités d'appui visent à soutenir et à accélérer les progrès accomplis à l'échelon national et devraient donc tirer parti des initiatives passées et actuelles menées par les systèmes statistiques nationaux pour renforcer leurs produits et services et améliorer l'environnement organisationnel, institutionnel et de gestion de l'information.

32. Nombre de ces actions et processus nationaux s'appuient déjà sur des outils conceptualisés, testés et produits collectivement, au premier rang desquels figurent les stratégies nationales de développement des statistiques, les outils d'évaluation (évaluations mondiales et par les pairs, par exemple),

les cadres nationaux d'assurance de la qualité et, depuis peu, une loi générique sur la statistique¹⁶. Les pays bénéficient de l'échange de données d'expérience concernant l'établissement de mécanismes de coordination à l'échelle du système et sectoriels, ainsi que l'établissement de conseils statistiques en tant qu'instances permettant d'échanger régulièrement avec les principaux utilisateurs afin d'améliorer la pertinence. Plus récemment, de nombreux systèmes statistiques nationaux se sont activement engagés dans les efforts déployés pour adapter les objectifs de développement durable à l'échelle locale et mettre en place des cadres de suivi nationaux de la réalisation de ces objectifs.

33. Pour obtenir l'effet transformateur souhaité, il est impératif que dans les domaines d'action figurant dans le présent document, les processus nationaux soient pilotés et progressent sous la direction des responsables des services de statistique, qui supervisent les systèmes statistiques nationaux dans la région. Si la combinaison de méthodes et d'objectifs choisie dépendra des points forts, des points faibles et des priorités de chaque pays, la transformation des systèmes statistiques nationaux demandera de mener des actions touchant à toutes leurs composantes fondamentales, ainsi que décrit à l'annexe II.

34. Eu égard au principe énoncé dans le Programme 2030 selon lequel personne ne doit être laissé de côté, il est particulièrement important que les institutions statistiques infranationales soient pleinement impliquées et qu'on leur offre la possibilité de jouer un rôle dans l'orientation des actions de transformation et de contribuer à leur mise en œuvre.

C. Utiliser de multiples modalités de mise en œuvre

35. Le projet de cadre d'action reconnaît que les systèmes statistiques moins développés de la région en particulier auront besoin d'un appui considérable pour faire progresser leurs statistiques officielles dans le sens de la vision collective. Le cadre souligne l'importance d'utiliser de multiples modalités de mise en œuvre, par exemple en combinant des échanges de compétences et de données d'expérience entre pays, des examens par les pairs, du soutien technique, des services de conseil et des formations.

IV. Cadre d'action: domaines d'action, objectifs et produits

36. Le projet de cadre d'action vise à accélérer la transformation des systèmes statistiques nationaux en insistant et en mettant l'accent sur cinq grands domaines (un tour d'horizon de ces domaines figure à l'annexe III). Le projet souligne que la transformation des systèmes statistiques nationaux demandera de mener des actions transformatrices touchant à toutes leurs composantes fondamentales. Bien que présentées séparément, ces actions auront des effets sur de multiples éléments. Ainsi, le cadre d'action doit être utilisé pour formuler un programme porteur de transformation à l'intention du système statistique d'un pays en particulier, compte tenu du contexte, des défis et des priorités qui lui sont propres.

37. Les objectifs, produits collectifs indicatifs et mécanismes d'exécution potentiels proposés sont présentés ci-après.

¹⁶ À sa 64^e session en 2016, la Conférence des statisticiens européens a adopté la Loi générique sur la statistique officielle: www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/2016/mtg/ECE_CES_2016_8-1601555E.pdf.

A. **Domaine d'action A: faire participer les utilisateurs et investir dans les statistiques**

À votre service! ... à certaines conditions

38. Les statistiques produites par un système statistique national doivent être identifiées par une marque spécifique et reconnues par le public en tant que statistiques officielles. Leur utilité doit être communément admise et elles doivent être largement utilisées – en premier lieu par les gouvernements aux fins de la planification, de la priorisation et des politiques du développement, et des décisions prises en la matière.

39. Les mesures prises par les gouvernements jusqu'à présent pour réaliser le Programme 2030 comptent notamment des examens des stratégies nationales de développement, y compris la définition d'objectifs, de cibles et d'indicateurs de développement relatifs aux objectifs de développement durable. Il s'agit d'un point de départ pour le processus de suivi et d'examen systématique du Programme 2030. Le rôle essentiel joué par les statistiques dans ce processus rend d'autant plus aisée la contribution apportée par les utilisateurs et les producteurs de statistiques à l'identification des lacunes en matière de données et de capacités ainsi que des groupes de population cibles qui peuvent orienter les stratégies de ventilation des données.

40. Ces interactions offrent l'occasion de démontrer l'utilité des statistiques officielles et d'établir une confiance mutuelle. Les responsables des systèmes statistiques ont ainsi davantage d'occasions de s'entretenir avec les décideurs de haut niveau pour veiller à ce que les systèmes statistiques nationaux répondent aux exigences des utilisateurs. Une confiance mutuelle et une compréhension commune de l'utilité des statistiques permettent aux responsables des systèmes statistiques de bénéficier d'un environnement propice pour exprimer et faire valoir la nécessité de disposer de ressources qui correspondent aux exigences des utilisateurs et de faire en sorte que les systèmes statistiques répondent à leurs besoins, ainsi que d'élaborer un plan d'investissement et d'obtenir un appui politique et des mesures en faveur du développement des statistiques.

Domaine d'action A: objectifs à l'horizon 2030

41. Les actions collectives à mener dans le domaine d'action A viseront les objectifs suivants:

Domaine d'action A, objectif 1: Les systèmes statistiques nationaux répondent aux besoins des utilisateurs, notamment ceux qui découlent du Programme 2030.

Domaine d'action A, objectif 2: Les investissements dans les systèmes statistiques nationaux sont suffisants pour répondre aux exigences et aux besoins des utilisateurs.

Domaine d'action A: liste indicative des ressources régionales

42. Les ressources de la liste indicative ci-après pourront être développées et/ou promues conjointement afin d'appuyer les mesures nationales menées par les pays en vue de réaliser les objectifs correspondant au domaine d'action A:

À l'appui de l'objectif 1

- Directives concernant l'utilisation des données pour l'élaboration de rapports sur l'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable, y compris analyses et méthodologies statistiques pour l'évaluation des progrès accomplis;
- Plateforme de connaissances et de données sur l'adaptation des objectifs de développement durable à l'échelle locale pour l'établissement de rapports sur les progrès accomplis au niveau national;
- Boîte à outils pour mobiliser la participation des différents groupes d'utilisateurs de statistiques officielles (divers niveaux administratifs, secteur privé, société civile, universitaires, etc.). Exemples de contenu: données d'expérience, enseignements tirés et bonnes pratiques attestées en matière de mobilisation des utilisateurs; outil d'enquête de satisfaction auprès des utilisateurs; directives et autres outils permettant d'améliorer les compétences de base en statistique;
- Directives sur la diffusion des données pour les rendre plus accessibles et utilisables (y compris les microdonnées).

À l'appui de l'objectif 2

- Réaliser des études de cas sur l'utilité des statistiques officielles¹⁷;
- Boîte à outils sur la levée de fonds pour les systèmes statistiques nationaux, notamment:
 - Directives sur la formulation de plans nationaux d'investissement pour la production et le développement statistiques;
 - Conseils techniques sur l'estimation des ressources financières nécessaires pour produire un ensemble de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales de base en vue du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement nationaux et internationaux, notamment les objectifs de développement durable;
 - Études de cas à l'échelon national sur les coûts de production et de diffusion de produits et services statistiques de base, et possibilités de recouvrement des coûts afférents aux produits et services statistiques;
 - Données d'expérience nationales attestées et analyse coût-avantage d'un accroissement des investissements dans le système statistique national.

Domaine d'action A: mécanismes d'exécution potentiels

43. Les groupes de parties prenantes, instances et mécanismes ci-après existent déjà au niveau régional et pourraient être mobilisés pour le développement et la mise en œuvre des ressources susmentionnées en vue de faire participer les utilisateurs et d'accroître l'investissement dans les statistiques:

¹⁷ Voir par exemple: www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/2016/mtg/CES_11_-ENG_G1602756.pdf.

- Le Groupe de travail thématique sur la statistique, qui relève du Mécanisme de coordination régionale en Asie et dans le Pacifique (parmi les objectifs du Groupe de travail figure la contribution au suivi des objectifs de développement durable au niveau national);
- Le Partenariat pour le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique (la grande diversité de composition du Partenariat peut permettre d'élargir la sensibilisation et la participation des utilisateurs à une multiplicité de ministères de secteurs différents dans les pays de la région);
- La Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024) (plateforme de promotion de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en vue de veiller à ne laisser personne de côté et de réaliser l'objectif de développement durable numéro 16);
- Les Séminaires de gestion de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) (pour des concertations stratégiques entre les responsables de systèmes statistiques nationaux au sujet de la participation des utilisateurs et de la mobilisation des ressources);
- La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et ses comités sectoriels subsidiaires¹⁸ (instances intergouvernementales pouvant être utilisées pour échanger avec les utilisateurs de statistiques);
- Le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (pour consulter et sensibiliser les utilisateurs gouvernementaux de haut niveau de statistiques relatives aux objectifs de développement durable).

B. Domaine d'action B: garantir la qualité et donner confiance dans les statistiques

Se fier aux chiffres

44. Pour que les statistiques officielles soient utilisées et que suffisamment de ressources soient disponibles, le public doit pouvoir se fier à leur qualité. Les Principes fondamentaux de la statistique officielle, qui ont été reconnus par tous les pays dans la résolution 68/261 de l'Assemblée générale, constituent l'une des références en matière d'amélioration de la qualité.

45. Des cadres juridiques accordant aux organismes nationaux de statistique des compétences et des responsabilités en matière de coordination et des stratégies nationales de développement des statistiques officielles sont des outils préalables indispensables pour opérer une transformation vers une meilleure coordination, des cadres d'assurance de la qualité pour l'ensemble du système, des flux de données efficaces et des processus de production statistique modernisés.

46. Il est unanimement reconnu que les pays doivent s'approprier et conduire la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment en revoyant leurs stratégies nationales de développement et les cadres de suivi correspondants à travers le prisme des objectifs de

¹⁸ L'appareil de conférence de la Commission comprend neuf comités sectoriels qui traitent des questions suivantes: politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement; commerce et investissement; transports; environnement et développement; technologies de l'information et de la communication, science, technologie et innovation; réduction des risques de catastrophe; développement social; statistique; et énergie (E/ESCAP/RES/71/1).

développement durable. Les systèmes statistiques nationaux ont la responsabilité d'appuyer ce processus en mettant à disposition leurs compétences et en renforçant les capacités des institutions gouvernementales chargées d'examiner et de réviser les cadres de suivi, notamment les indicateurs. Étant donné le large éventail d'institutions qui doivent participer au suivi des progrès accomplis, les responsables des systèmes statistiques nationaux doivent participer et jouer un rôle de premier plan en tant que dirigeants et coordinateurs responsables et compétents.

Domaine d'action B: objectifs à l'horizon 2030

47. Les actions collectives à mener dans le domaine d'action B viseront les objectifs suivants:

Domaine d'action B, objectif 1: Les systèmes statistiques nationaux ont des cadres juridiques¹⁹ en place qui accordent aux organismes nationaux de statistique les compétences et la responsabilité nécessaires en matière de coordination et qui sont en complète adéquation avec les Principes fondamentaux de la statistique officielle et contribuent à leur respect.

Domaine d'action B, objectif 2: Les systèmes statistiques nationaux, en tant qu'autorités nationales en charge de la statistique, formulent et mettent en œuvre pour l'ensemble du système des stratégies globales porteuses de transformation pour le développement de statistiques permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des plans nationaux de développement et du Programme 2030.

Domaine d'action B, objectif 3: Les systèmes statistiques nationaux ont mis en œuvre un cadre d'assurance de la qualité à l'échelle du système.

Domaine d'action B: liste indicative des ressources régionales

48. Les ressources de la liste indicative ci-après pourront être développées et/ou promues conjointement:

À l'appui de l'objectif 1

- Documents d'orientation sur la formulation ou la révision de la législation relative à la statistique. Exemples de contenu: loi générique sur la statistique officielle; bonnes pratiques attestées en matière de cadres

¹⁹ L'expression « cadre juridique » désigne les textes, lois et autres réglementations qui forment le socle juridique nécessaire au fonctionnement des systèmes statistiques nationaux; les termes exacts utilisés pour les qualifier varient d'un pays à l'autre.

juridiques, sur la base d'études de cas par pays; analyses d'études de cas par pays sur l'efficacité des cadres juridiques en place; documents d'orientation sur la communication et la sensibilisation pour mobiliser un soutien à l'examen et à la révision des cadres juridiques.

À l'appui de l'objectif 2

- Bonnes pratiques attestées en matière de planification stratégique pour le développement des statistiques;
- Outils de promotion pour aider les coordinateurs des systèmes statistiques nationaux à mobiliser et conserver le soutien des décideurs en faveur de la mise en œuvre efficace de stratégies nationales pour le développement des statistiques;
- Documents d'orientation pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de communication pour les systèmes statistiques nationaux.

À l'appui de l'objectif 3

- Cadres généraux d'assurance de la qualité pour les statistiques officielles;
- Documents d'orientation sur la mise en œuvre des cadres d'assurance de la qualité.

Domaine d'action B: mécanismes d'exécution potentiels

49. Les groupes de parties prenantes, instances et mécanismes ci-après existent déjà au niveau régional et pourraient être mobilisés pour le développement et la mise en œuvre des ressources susmentionnées en vue d'assurer la qualité et de donner confiance dans les statistiques:

- Le Partenariat pour le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique (parmi les objectifs du Partenariat figure le renforcement du rôle de chef de file et de coordination des organismes nationaux de statistique);
- Le Centre de ressources de la CESAP (qui appuie les études nationales pour l'amélioration de la qualité des statistiques économiques; les possibilités d'élargir les activités du Centre aux statistiques autres qu'économiques pourraient être étudiées);
- La Semaine Asie-Pacifique des statistiques économiques (plateforme de mise en commun des données d'expérience nationales attestées en matière d'assurance de la qualité des statistiques économiques);
- Les Séminaires de gestion de l'ISAP (pour les échanges et la transmission de connaissances entre pairs à l'intention des responsables des systèmes statistiques nationaux en matière de planification stratégique, de communication et d'assurance de la qualité des produits et services statistiques);
- Le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (pour favoriser les échanges et la sensibilisation s'agissant des impératifs législatifs et institutionnels liés à la production et à la diffusion des statistiques officielles pour les objectifs de développement durable).

C. **Domaine d'action C: des statistiques intégrées pour des analyses intégrées**

Prendre en compte toutes les dimensions

50. Pour fournir en temps utile des produits et services qui répondent aux besoins des utilisateurs, les systèmes statistiques nationaux doivent accroître rapidement leur capacité d'intégrer des sources de données et mettre en place des systèmes intégrés de production et d'établissement de rapports. Cela est particulièrement essentiel pour satisfaire à la nécessité de réaliser des analyses intégrées des dimensions sociale, environnementale et économique du développement durable. Cela demande de mener une réflexion novatrice notamment sur l'utilisation de sources de données « nouvelles » dans le domaine des statistiques officielles.

51. La mise en œuvre de programmes nationaux en faveur des statistiques intégrées nécessite l'utilisation de technologies et d'innovations, ainsi que l'amélioration de l'environnement institutionnel et des infrastructures de données. Les cadres convenus au niveau international pour la production de statistiques intégrées (tels que le Système de comptabilité nationale et le Système de comptabilité environnementale et économique) devraient constituer les fondements des processus de production afin de garantir la cohérence des statistiques qui servent au calcul des indicateurs.

Domaine d'action C: objectifs à l'horizon 2030

52. Les actions collectives à mener dans le domaine d'action C viseront les objectifs suivants:

Domaine d'action C, objectif 1: Un cadre de mesure statistique intégré pour les objectifs de développement durable est élaboré.

Domaine d'action C, objectif 2: Les systèmes statistiques nationaux intègrent des données de multiples sources de manière cohérente pour la production de produits statistiques qui permettent une analyse intégrée des questions de développement durable.

Domaine d'action C: liste indicative des ressources régionales

53. L'élaboration d'un cadre de mesure intégré pour les statistiques relatives aux objectifs de développement durable faciliterait grandement les efforts d'intégration déployés par les systèmes statistiques nationaux. Si de telles orientations méthodologiques sont élaborées en prenant pour référence le cadre de suivi mondial des objectifs de développement durable, le cadre d'action proposé met en évidence la nécessité d'établir une collaboration régionale pour adapter les objectifs de développement durable à l'échelle locale, notamment en fournissant des analyses et recherches de terrain pour contribuer aux actions menées au niveau mondial et les compléter.

54. Compte tenu de ce qui précède, les ressources qui figurent dans la liste ci-après, qui seront développées conjointement, contribueront aux actions menées par les pays pour réaliser les deux objectifs susmentionnés:

- Cadre de mesure statistique pour les objectifs de développement durable: activités d'appui indicatives – analyses des liens entre les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les cadres de mesure en place (examen des directives et cadres existants, identification des lacunes); analyse et recommandations concernant les moyens possibles de garantir la cohérence entre les indicateurs de domaines divers;

- Directives pratiques pour l'utilisation de « nouvelles » données (à savoir, données administratives, mégadonnées, données spatiales, données de surveillance de l'environnement) à des fins statistiques au moyen de la compilation, de l'intégration et de la mise à l'essai de différentes méthodes possibles avec des exemples concrets de jeux de données.

Domaine d'action C: mécanismes d'exécution potentiels

55. Les groupes de parties prenantes, instances et mécanismes ci-après existent déjà au niveau régional et pourraient être mobilisés pour le développement et la mise en œuvre des ressources susmentionnées en vue d'appuyer la production de statistiques intégrées pour des analyses intégrées:

- Le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique²⁰;

- Le Partenariat mondial pour les données du développement durable (compte tenu de la nécessité de renforcer la dimension et la portée régionales du Partenariat).

56. S'agissant d'un domaine d'action relativement nouveau dans la région Asie-Pacifique, la création du mécanisme suivant est proposée:

- Un groupe d'experts régional pour l'intégration des statistiques et l'innovation (voir la Section 5 sur les mécanismes de mise en œuvre).

D. Domaine d'action D: moderniser les processus de production statistique

Huiler les rouages

57. Les processus de production statistique englobent la gestion des données et de l'information ainsi que les infrastructures statistiques et technologiques sous-jacentes. Leur modernisation est fondamentale pour faciliter la gestion de la qualité et l'intégration des sources de données, ainsi que pour traiter des questions de confidentialité des données, notamment des microdonnées. Ainsi, les processus de production statistique sont au cœur de la transformation des systèmes statistiques nationaux en vue d'une mise en œuvre efficace du Programme 2030. Leur modernisation est également essentielle à la bonne mise en œuvre des autres domaines d'action contenus dans le présent cadre.

58. Des modèles comme le Modèle générique du processus de production statistique et le Modèle générique d'activité des organismes statistiques, ainsi que des normes et outils tels que le Modèle générique d'informations

²⁰ Exemple de groupe régional qui enquête sur les liens et l'utilisation des informations sur la gestion des catastrophes pour les statistiques officielles, en se servant des données d'expérience et d'exemples à l'échelon national pour élaborer un cadre de statistique intégré et les directives correspondantes. Cependant, le champ d'action du Groupe d'experts est limité au domaine de la réduction des risques de catastrophe et, lorsque son mandat prendra fin en 2018, ses conclusions et résultats finals seront soumis à la Commission.

statistiques, l'Architecture commune de la production statistique, l'Initiative de documentation des données et l'Échange de données et de métadonnées statistiques ont été élaborés pour appuyer la modernisation des processus de production statistique.

Domaine d'action D: objectifs à l'horizon 2030

59. Les actions collectives à mener dans le domaine d'action D viseront les objectifs suivants:

Domaine d'action D, objectif 1: Les systèmes statistiques nationaux utilisent le Modèle générique du processus de production statistique (ou le Modèle générique d'activité des organismes statistiques) pour planifier leurs processus de production actuels et utilisent les résultats obtenus pour recenser les possibilités et les priorités en faveur du changement.

Domaine d'action D, objectif 2: Les systèmes statistiques nationaux utilisent des outils et concepts de modernisation tels que l'Échange de données et de métadonnées statistiques pour une qualité, une efficacité et une efficacité accrues de la gestion et de l'échange d'informations statistiques.

Domaine d'action D: liste indicative des ressources régionales

60. Les ressources de la liste indicative ci-après pourront être développées et/ou promues conjointement pour contribuer aux actions menées par les pays pour réaliser les objectifs susmentionnés:

À l'appui de l'objectif 1

- Compilation d'études de cas de systèmes statistiques nationaux qui ont utilisé le Modèle générique du processus de production statistique pour planifier leurs processus statistiques, et ont employé cette planification pour opérer des changements dans les processus de production et de diffusion des statistiques officielles;

- Directives pratiques (comme des arbres de décision) sur l'utilisation du Modèle générique du processus de production statistique au niveau national, avec des conseils distincts en fonction du contexte géographique, organisationnel ou institutionnel (centralisé, décentralisé, petit, grand, insulaire, sans littoral, fédéral, unifié, etc.).

61. Certaines directives et études de cas par pays existent déjà, notamment celles produites par le Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle de la Conférence des statisticiens européens²¹. En outre, certains pays et certaines organisations internationales

²¹ Voir par exemple ECE/CES/2016/9, 10.

offrent des conseils techniques et d'autres formes d'aide comme des échanges entre pairs sur l'utilisation du Modèle générique du processus de production statistique pour la planification des processus de production statistique.

À l'appui de l'objectif 2

- Compilation d'études de cas de systèmes statistiques nationaux qui ont appliqué les concepts de l'Échange de données et de métadonnées statistiques pour l'élaboration de bases de données, de dépôts de métadonnées, etc.²²;

- Directives pratiques et aide à l'application des concepts de l'Échange de données et de métadonnées statistiques, notamment des directives adaptées aux systèmes statistiques nationaux selon leur contexte géographique, organisationnel ou institutionnel (centralisé, décentralisé, petit, grand, insulaire, sans littoral, fédéral, unifié, etc.).

Domaine d'action D: mécanismes d'exécution potentiels

62. Les groupes de parties prenantes, instances et mécanismes ci-après existent déjà au niveau régional et pourraient être mobilisés pour le développement et la mise en œuvre des ressources susmentionnées en vue d'appuyer la modernisation des processus de production statistique:

- La Semaine Asie-Pacifique des statistiques économiques (pour mettre en commun les données d'expérience attestées des pays en matière d'amélioration des processus de production statistique et des infrastructures statistiques – en gardant également à l'esprit qu'en ce qui concerne la mise en application des principes de l'Échange de données et de métadonnées statistiques, le domaine des statistiques économiques est plus en pointe que d'autres);

- Les Séminaires de gestion de l'ISAP (pour les échanges de données d'expérience entre cadres supérieurs sur la modernisation des processus de production dans le cadre des transformations organisationnelles);

- Le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation (comité sectoriel de la CESAP qui constitue une plateforme intergouvernementale de délibération sur des sujets tels que les données publiques en libre accès, la cybergouvernance et la modernisation des administrations publiques).

63. Le fait de partager des caractéristiques géographiques, institutionnelles, linguistiques ou autres rend bien plus avantageuse la collaboration en matière de modernisation des processus de production; la participation d'organisations ou de mécanismes sous-régionaux peut donc être particulièrement importante pour la bonne mise en œuvre de ce domaine d'action.

²² Il existe déjà un certain nombre de ressources mondiales, y compris celles qui sont disponibles sur le site Web officiel de la communauté de l'Échange de données et de métadonnées statistiques, et différents organismes internationaux disposent de compétences en la matière, notamment les organisations donatrices de l'Échange de données et de métadonnées statistiques, ainsi que dans les pays qui ont fait l'expérience de sa mise en œuvre.

64. En 2012, le Comité a établi l'Organe stratégique consultatif pour la modernisation de la production et des services statistiques en Asie et dans le Pacifique²³ pour contribuer aux efforts de modernisation menés dans la région. Il est également à noter qu'un tel mécanisme de haut niveau n'est pas forcément adapté à la production des types de ressources qui figurent dans la liste qui précède. Cependant, plusieurs autres programmes régionaux existants pourraient représenter des plateformes adaptées au recensement et à la production d'études de cas sur l'application pratique des concepts, principes, normes, modèles et autres outils de modernisation pour planifier et améliorer les processus de production statistique.

E. Domaine d'action E: disposer des compétences requises

Transformer les institutions revient à transformer les personnes

65. La valeur de toute organisation se mesure par la valeur du personnel qui la compose. Les organismes nationaux de statistique citent souvent les questions liées aux ressources humaines parmi leurs principaux problèmes. En plus du manque de personnel et de la difficulté de recruter et de garder des personnes compétentes, le Programme 2030 souligne la nécessité de diversifier les compétences de base traditionnelles dans les organisations statistiques pour qu'elles comprennent des compétences en gestion, communication, coordination, technologies de l'information et de la communication et exploration de données. Il est également nécessaire de disposer de compétences pluridisciplinaires en raison de l'incapacité actuelle à produire des statistiques permettant de réaliser des analyses politiques intégrées.

66. Il n'est possible de relever durablement les défis posés par le Programme 2030 en matière de ressources humaines que si les systèmes statistiques nationaux se transforment en organisations apprenantes qui favorisent l'innovation ainsi qu'une modernisation et une transformation permanentes.

Domaine d'action E: objectifs à l'horizon 2030

Domaine d'action E, objectif 1: On répond aux besoins en statistiques du Programme 2030 au moyen de documents d'orientation et de formation adaptés.

Domaine d'action E, objectif 2: Les aptitudes combinées du personnel des systèmes statistiques nationaux, ainsi qu'un encadrement compétent et des ressources humaines suffisantes permettent la fourniture continue des produits et services statistiques nécessaires pour assurer le suivi des plans nationaux de développement et du Programme 2030.

²³ E/ESCAP/CST(3)/17, décision 3/5.

Domaine d'action E: Liste indicative des ressources régionales

67. Les ressources de la liste indicative ci-après pourront être développées et/ou promues conjointement:

À l'appui de l'objectif 1

- Manuel sur la formation du personnel des systèmes statistiques nationaux pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030;
- Programme et supports de formation en matière d'encadrement, de gestion du changement et de développement organisationnel.

À l'appui de l'objectif 2

- Manuel sur l'élaboration de stratégies de gestion des ressources humaines à destination des instituts nationaux de statistique. Exemples de contenu: tirer parti des meilleures pratiques de la région; traiter des questions de recrutement, de rétention du personnel, de planification de l'évolution des carrières, de cadres de compétences et de budget; étudier les difficultés particulières rencontrées dans les pays où aucune formation universitaire adéquate en statistique n'est proposée;
- Procédures recommandées pour entreprendre une évaluation complète des compétences du personnel travaillant dans les systèmes statistiques nationaux, y compris une analyse des lacunes pour savoir de quelles ressources ou compétences supplémentaires le personnel doit disposer et quelle composition des effectifs peut convenir à l'organisation;
- Supports et programmes de formation sur l'utilisation de nouvelles sources de données pour la production de statistiques officielles, avec la participation d'acteurs des secteurs public et privé et des organisations à but non lucratif pour obtenir en temps utile des statistiques plus fines à moindre coût.

Domaine d'action E: mécanismes d'exécution potentiels

68. Les groupes de parties prenantes, instances et mécanismes ci-après existent déjà au niveau régional et pourraient être mobilisés pour la mise en œuvre du domaine d'action E:

- Le Réseau pour la coordination de la formation à la statistique en Asie et dans le Pacifique pourrait être mobilisé pour la production et l'utilisation des ressources susmentionnées afin de veiller à ce que les actions transformatrices menées en vue de la réalisation du Programme 2030 comprennent le renforcement des compétences ainsi que des innovations en matière de gestion des ressources humaines;
- Les instances politiques régionales telles que la Commission, ses comités sectoriels et le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable sont des plateformes adaptées à l'application de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences pour établir des dialogues entre les utilisateurs et les producteurs à des fins de promotion et de sensibilisation pour stimuler l'investissement dans les statistiques officielles, accroître leur utilisation et les rendre plus pertinentes.

69. L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP), en tant que seule institution de formation couvrant l'ensemble de la région, et le secrétariat du Réseau pour la coordination de la formation à la statistique en Asie et dans le Pacifique sont bien placés, étant donné leurs mandats et leurs atouts considérables, pour transformer les institutions et les personnes.

70. En outre, il est à noter que les échanges de compétences entre pays représentent un mécanisme d'exécution prometteur et non encore totalement exploité en matière de formation. Par exemple, les initiatives de détachement et de tutorat pourraient être facilitées pour le perfectionnement du personnel de direction des systèmes statistiques nationaux. De plus, des partenariats entre les organismes nationaux de statistique, les instituts de recherche et les universités pourraient être mis en place pour offrir davantage de possibilités d'apprentissage en cours d'emploi ou mettre en place des cursus universitaires en statistique.

71. Enfin, pour développer et fournir des formations dans des domaines qui ne relèvent pas de la statistique, comme la communication, la négociation et la sensibilisation, il est possible que des mécanismes d'exécution extérieurs à la communauté statistique et aux instituts de statistique soient plus efficaces et ils devraient, à ce titre, être étudiés.

V. Mise en œuvre du cadre d'action

72. Cette section présente un projet de structure de gouvernance pour la mise en œuvre du cadre d'action.

A. Gouvernance et coordination

73. Le Comité de statistique supervisera et orientera la mise en œuvre de la vision et du cadre collectifs figurant dans le présent document.

Le Bureau

74. Le Bureau coordonnera la mise en œuvre de la vision et du cadre d'action collectifs au nom du Comité. Ainsi, il fournira des conseils et facilitera la prise de mesures coordonnées dans le cadre des initiatives actuelles de renforcement des capacités pour faire face aux nombreux défis transversaux et institutionnels exposés dans le cadre d'action. En premier lieu, le Bureau collaborera avec les représentants de chacun des groupes directeurs des initiatives régionales actuelles de renforcement des capacités (dont la liste figure à l'annexe I) pour élaborer une approche coordonnée en vue de la réalisation des objectifs définis pour chacun des cinq domaines d'action du cadre.

75. Selon que de besoin, le Bureau examinera son mandat conformément aux responsabilités énoncées précédemment, en veillant à ce que sa composition et ses modalités de fonctionnement lui permettent de remplir efficacement ses fonctions. Dans le cadre de cet examen, la composition du Bureau, y compris l'éventuelle participation de représentants d'organisations internationales et de donateurs, sera étudiée. En outre, l'affectation de chaque membre du Bureau auprès d'au moins une des initiatives régionales existantes, dans la mesure où les postes correspondent à leurs compétences et intérêts, pourrait être examinée en tant qu'éventuelle nouvelle modalité de fonctionnement du Bureau. La modification du mandat est soumise à l'approbation du Comité de statistique.

B. Mécanismes de mise en œuvre

Point de départ

76. Parce qu'ils succèdent aux objectifs du Comité à l'horizon 2020, les principaux mécanismes d'exécution de la vision à l'horizon 2030 au niveau régional seront dans un premier temps les initiatives existantes de renforcement des capacités, qui sont supervisées par des groupes directeurs composés de représentants des États membres et des organisations internationales. Sous réserve des orientations et de la coordination du Bureau, ainsi qu'indiqué dans la section précédente, les groupes directeurs ci-après seront chargés de réorienter leurs initiatives respectives pour qu'elles mettent en œuvre le présent cadre d'action, ainsi que de modifier leurs mandats en conséquence:

- Groupe directeur chargé du Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique;
- Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique;
- Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique;
- Groupe directeur chargé des statistiques agricoles en Asie et dans le Pacifique;
- Réseau pour la coordination de la formation à la statistique en Asie et dans le Pacifique;
- Partenaires pour le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique.

77. Ces mécanismes seront essentiels pour le développement, l'adaptation, l'application ou le déploiement des ressources énumérées pour chacun des cinq domaines d'action.

78. De plus, l'établissement d'un nouveau mécanisme pour la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des statistiques démographiques et sociales, approuvé par le Comité à sa quatrième session, fait l'objet de délibérations à la session actuelle du Comité²⁴.

Examen de nouveaux mécanismes

79. Au cours de la phase de mise en œuvre, des examens systématiques de celle-ci seront réalisés. Les résultats de ces examens devraient permettre d'identifier de nouveaux mécanismes ou de modifier ceux qui existent déjà.

80. L'un des premiers candidats à l'examen est l'Organe stratégique consultatif pour la modernisation de la production et des services statistiques en Asie et dans le Pacifique, qui a été établi en 2012 pour permettre de plaider à haut niveau en faveur d'une nouvelle dynamique de modernisation des services statistiques nationaux. Les difficultés rencontrées pour recruter ou repérer des défenseurs de cette cause dans la région expliquent que l'Organe soit longtemps resté inactif. Sachant qu'en outre, d'autres programmes régionaux existants pourraient constituer des plateformes adaptées pour mener des actions de modernisation, il est proposé que ce

²⁴ E/ESCAP/CST(5)/3.

mécanisme soit repensé pour contribuer directement au domaine d'action C sur les statistiques intégrées et l'innovation.

81. Comme l'indique le paragraphe 56, un groupe d'experts régional sur les statistiques intégrées et l'innovation pourrait être établi. Il serait pluridisciplinaire et ses membres seraient issus d'organisations nationales, mondiales, régionales et sous-régionales, notamment des experts compétents de groupes existants. Le groupe d'experts fonctionnerait de la même manière que les autres; ses priorités seraient définies en fonction des orientations données par le Comité, auquel il rendrait compte régulièrement. Le groupe d'experts constituerait une instance d'échange des dernières avancées méthodologiques et de données d'expérience quant à leur application, par exemple l'examen et la compilation de directives existantes sur l'intégration des données; l'examen de métadonnées et de méthodes pour les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable; des études de cas de contextes d'intégration des données dans les organismes nationaux de statistique; etc. Étant donné le large éventail de domaines statistiques intéressant les objectifs de développement durable, une approche par étapes pourrait être adoptée ainsi qu'un programme renouvelable, en commençant éventuellement par des sujets relatifs au Système de comptabilité environnementale et économique afin de tirer parti d'un cadre statistique intégré existant.

Mécanismes mondiaux et sous-régionaux

82. Comme il a été reconnu dans plusieurs domaines d'action, les organisations ou groupements de pays sous-régionaux sont d'importants points d'ancrage pour assurer la bonne mise en œuvre de la vision et du cadre d'action, car ils réunissent des pays dont les points communs facilitent la coopération. Certains groupements sous-régionaux tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique offrent un degré supplémentaire de responsabilité mutuelle, comme l'illustre le Code de bonne pratique du système statistique de la Communauté de l'ASEAN²⁵ et la Stratégie décennale pour la statistique dans la région du Pacifique. Il est proposé que la vision et le cadre d'action collectifs soient mis en œuvre de manière à contribuer le plus efficacement possible aux stratégies sous-régionales de développement statistique. Le présent document sera utilisé pour solliciter l'engagement et la participation des organisations sous-régionales compétentes en matière de développement statistique dans la réalisation de la vision collective, au profit de leurs membres respectifs.

83. À l'échelle mondiale, un certain nombre de mécanismes contribuent aux statistiques relatives au Programme 2030, au premier rang desquels la Commission de statistique, le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme 2030 et le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Les mesures prises en vue de concrétiser notre vision collective devraient influencer sur les activités de ces groupes et y contribuer; par exemple, le présent document devrait constituer la composante Asie-Pacifique du « Plan d'action mondial » actuellement élaboré sous les auspices du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme 2030.

²⁵ www.asean.org/storage/images/resources/Statistics/2014/Code%20of%20Practice-ADOPTED-CLEAN.pdf.

84. La mise en œuvre du présent cadre d'action devrait également contribuer à la mise en application, en aval, des outils et autres ressources qui devraient résulter des activités menées à l'échelle mondiale. La participation active et continue des pays de l'Asie et du Pacifique à ces activités et l'échange d'informations au niveau régional seront importants pour que les informations pertinentes soient mises en commun au profit de l'ensemble de la région. L'amélioration des relations et des échanges entre les experts de la région qui participent à des groupes d'experts mondiaux, comités de réflexion et autres groupements urbains et les membres de différents groupes relevant du Comité est vivement encouragée pour renforcer l'articulation entre les actions menées aux niveaux mondial, régional et national, afin qu'elles se renforcent mutuellement.

C. Établissement de rapports et examen

85. Il est proposé que le secrétariat travaille en étroite collaboration avec le Bureau pour concevoir un cadre de suivi de la vision collective, en s'appuyant sur les compétences supplémentaires des groupes directeurs et organisations internationales selon les besoins. Les activités comprendraient le contenu d'un cadre de suivi (indicateurs, méthodologie) ainsi que sa mise en œuvre (principales étapes, collecte et traitement des données, diffusion des résultats, responsabilités connexes), en tenant compte de la charge qui pourrait ainsi peser sur les États membres et leurs partenaires. Le projet de cadre et les recommandations quant à sa mise en œuvre seraient soumis à l'examen du Comité, pour approbation.

86. Le cadre de suivi devrait tenir compte des cibles et indicateurs mondiaux des objectifs de développement durable relatifs au développement statistique, des objectifs contenus dans le présent cadre d'action, des propositions et délibérations antérieures du Comité à ce sujet^{26,27}, des données d'expérience issues du Programme régional sur les statistiques économiques et des activités menées précédemment et actuellement pour suivre et développer les indicateurs de capacité statistique, notamment ceux du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21)²⁸ et de la Banque mondiale²⁹, ainsi que de la situation propre à chaque État membre.

87. S'agissant particulièrement des cibles 17.18 et 17.19 des objectifs de développement durable sur le développement des statistiques, le Comité, en tant qu'instance sectorielle au sein de l'appareil de conférence de la Commission, pourrait permettre de partager l'information et de faire le bilan des progrès accomplis dans la réalisation de ces deux cibles des objectifs de développement durable concernant le développement statistique. Le cadre de suivi de la vision collective pourrait appuyer ce processus, étant donné que tant le Comité que le cadre visent à renforcer les systèmes statistiques nationaux et ont donc la même finalité.

88. Les progrès accomplis, qui seront mis en évidence par les résultats du suivi, devraient être examinés régulièrement par le Comité. En outre, le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable servirait de plateforme pour débattre des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable relatifs au développement statistique, en tant qu'outil

²⁶ E/ESCAP/CST(3)/3.

²⁷ E/ESCAP/CST(3)/17.

²⁸ www.paris21.org/SCBI.

²⁹ <http://datatopics.worldbank.org/statisticalcapacity/>.

permettant de faciliter le dialogue entre les utilisateurs et les producteurs et de renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux de répondre aux besoins en matière de politiques, conformément au domaine d'action A du présent cadre d'action.

D. Secrétariat

89. Le secrétariat de la CESAP continuera de remplir les fonctions requises pour assurer le service du Comité et des groupes directeurs établis par le Comité et il aidera le Bureau à administrer un cadre de suivi de la vision collective.

VI. Conclusion

90. Le Comité est invité à examiner et à approuver la vision et le cadre d'action collectifs, y compris:

- La vision collective, notamment le fait qu'elle se substitue aux objectifs à l'horizon 2020 en tant que référence du Comité pour le renforcement des capacités statistiques à l'appui du Programme 2030;
- Les cinq domaines d'action et leurs objectifs connexes;
- Les trois principes de l'action collective; les mécanismes de mise en œuvre proposés.

91. Le Comité est invité à approuver les propositions particulières ci-après, qui figurent dans le document:

- Le Bureau, sous la direction du Comité, devrait être chargé de coordonner la mise en œuvre de la vision et du cadre d'action collectifs (voir paragraphe 74);
- Le Bureau devrait examiner et modifier son mandat pour être en mesure de s'acquitter de ses responsabilités de manière efficace (voir paragraphe 75);
- Le Bureau devrait travailler d'abord avec les représentants de chacun des groupes directeurs des initiatives actuelles de renforcement des capacités pour élaborer une approche coordonnée en vue de la réalisation des objectifs définis pour chacun des cinq domaines d'action (voir paragraphe 76);
- L'Organe stratégique consultatif pour la modernisation de la production et des services statistiques en Asie et dans le Pacifique devrait être supprimé et remplacé par un nouveau groupe d'experts sur les statistiques intégrées et l'innovation, qui s'intéressera plus particulièrement à la résolution des problèmes de mesure relatifs aux produits et services statistiques qui pourraient faciliter l'analyse politique multidimensionnelle pour le Programme 2030 (voir paragraphes 80 et 81);
- Le secrétariat devrait collaborer avec le Bureau à l'élaboration d'un cadre de suivi des progrès accomplis vers la réalisation de la vision collective, qui sera ensuite soumis à l'approbation du Comité (voir paragraphes 85 à 89).

92. Le Comité souhaitera peut-être également fournir des directives sur les priorités ou toute autre question à examiner ultérieurement, comme le rôle et la contribution des organisations de développement bilatérales, sous-régionales et internationales dans la réalisation de la vision.

Annexe I

Comité de statistique de la CESAP: initiatives existantes en matière de développement des statistiques

<i>Initiative</i>	<i>Groupe directeur</i>	<i>Exemples de ressources/mécanismes d'exécution régionaux</i>
Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques	Groupe directeur chargé du Programme régional sur les statistiques économiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ensemble de statistiques économiques de base ▪ Évaluation des capacités d'application ▪ Centre de ressources de la CESAP ▪ Cadres d'assurance de la qualité ▪ Semaine Asie-Pacifique des statistiques économiques
Plan d'action régional pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales en Asie et dans le Pacifique	Groupe directeur régional chargé des statistiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plans stratégiques nationaux pour les statistiques agricoles et rurales ▪ Intégration ▪ Formation
Stratégie régionale pour l'amélioration des statistiques démographiques et sociales	Groupe des Amis de la présidence (<i>intérim</i>)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ensemble de statistiques démographiques et sociales de base ▪ Projet de plan d'application
Cadre et ensemble de statistiques et indicateurs de base de l'égalité des sexes en Asie et dans le Pacifique	<i>Aucun</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ensemble de statistiques et indicateurs de base de l'égalité des sexes ▪ (Projet de) recommandations sur le renforcement des capacités de production de statistiques ventilées par sexe pour les objectifs de développement durable
Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024), et Cadre d'action régional correspondant	Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation et plaidoyer à l'échelon régional ▪ Lien avec la bonne gouvernance, les droits de l'homme et les données et statistiques de bonne qualité (objectifs de développement durable 16 et 17)
Approche modulaire et axée sur l'intégration visant à améliorer les statistiques de l'environnement en Asie et dans le Pacifique	<i>Aucun</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Outil de diagnostic pour définir les priorités ▪ Inventaire des informations sur l'environnement ▪ Utilisation du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement et du Système de comptabilité environnementale et économique comme références

<i>Initiative</i>	<i>Groupe directeur</i>	<i>Exemples de ressources/mécanismes d'exécution régionaux</i>
Statistiques relatives aux catastrophes	Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ (Projet de) cadre pour les statistiques relatives aux catastrophes ▪ (Projet de) directives pour la production et la diffusion de statistiques relatives aux catastrophes
Coordination de la formation	Réseau pour la coordination de la formation à la statistique en Asie et dans le Pacifique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous-groupe sur les statistiques agricoles et rurales: ressources de formation ▪ Base de données d'experts ▪ Base de données des initiatives régionales de renforcement des capacités
Modernisation des processus de production statistique	Organe stratégique consultatif pour la modernisation de la production et des services statistiques en Asie et dans le Pacifique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Principal objectif: « promouvoir et appuyer des changements en faveur de la modernisation de la production et des services statistiques en Asie et dans le Pacifique »
Coordination des partenaires	Partenaires pour le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation ▪ Coordination

Annexe II

Composantes fondamentales des systèmes statistiques nationaux^a

<i>Composante de la capacité institutionnelle</i>	<i>Résultat souhaité</i>
1. Cadre juridique	Existence et mise en œuvre d'une loi moderne relative aux statistiques appliquant les Principes fondamentaux de la statistique officielle
2. Planification stratégique	La planification stratégique n'est pas seulement axée sur les résultats; elle comprend des politiques et des ressources et est liée aux plans de développement nationaux
3. Sensibilisation en faveur de l'amélioration des systèmes statistiques nationaux	La sensibilisation est destinée à mobiliser un soutien politique et financier en faveur de la mise en œuvre d'un plan statistique national couvrant tous les domaines de la statistique et tous les producteurs de statistiques officielles
4. Coordination entre les organismes des systèmes statistiques nationaux	La coordination entre les organismes nationaux qui participent à la production et à la diffusion des statistiques officielles est assurée au moyen de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans nationaux ainsi que d'une coordination régionale pour la fourniture d'outils et d'appui
5. Interaction entre les utilisateurs et les producteurs de données	Des mécanismes destinés à favoriser l'interaction entre les utilisateurs et les producteurs, tels que des dialogues, sont mis en place
6. Modernisation des organisations statistiques	Les organisations des systèmes statistiques nationaux utilisent des normes et outils internationaux pour planifier et rationaliser les processus de production et mettre en place des infrastructures modernes d'informatique et de métadonnées
7. Politiques d'assurance de la qualité et de diffusion	Des politiques d'assurance de la qualité et de diffusion sont mises en place
8. Ressources humaines et compétences	Compétences dans le domaine concerné et aptitudes techniques, politiques de ressources humaines, compétences en matière d'encadrement/de direction et dans le domaine de la communication
9. Infrastructure statistique	Infrastructure statistique, y compris méthodes et pratiques, informatique et dépôts de métadonnées
10. Sources de données	Capacité d'exploiter de nombreuses sources de données, provenant de collectes de statistiques, de registres administratifs et de sources nouvelles (non traditionnelles); les sources de données sont choisies en fonction de leur qualité, notamment sur la base de critères comme la rapidité d'obtention et le coût

^a Adaptation de la stratégie pour les statistiques démographiques et sociales, approuvée par le Comité de statistique à sa quatrième session (www.unescap.org/resources/developing-national-capacity-population-and-social-statistics-asia-and-pacific-framework-0).

Annexe III

Tour d'horizon des domaines d'action proposés

<i>Domaine d'action</i>	<i>Contenu</i>	<i>Principes fondamentaux de la statistique officielle^a; aspect qualitatif</i>
A À votre service! ... à certaines conditions	<u>Faire participer les utilisateurs et investir dans les statistiques</u> : alignement des statistiques sur les priorités des politiques de développement; participation aux mécanismes nationaux de coordination des objectifs de développement durable; dialogue entre utilisateurs et producteurs; plaidoyer en faveur de l'augmentation des investissements dans les statistiques; recherche-action sur l'estimation des coûts des produits statistiques	Pertinence, capacité de réaction, possibilité d'interprétation, ressources
B Se fier aux chiffres	<u>Garantir la qualité et donner confiance dans les statistiques</u> : cadre juridique; planification stratégique et budgétaire; gouvernance et coordination des systèmes statistiques nationaux; politiques et cadres de diffusion et d'assurance de la qualité	Environnement institutionnel
C Prendre en compte toutes les dimensions	<u>Des statistiques intégrées pour des analyses intégrées</u> : application du Système de comptabilité nationale ou du Système de comptabilité environnementale et économique pour la production d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable; capacité d'intégrer et d'exploiter des données de multiples sources, notamment nouvelles	Pertinence, cohérence

^a A/RES/68/261.

<i>Domaine d'action</i>	<i>Contenu</i>	<i>Principes fondamentaux de la statistique officielle^a; aspect qualitatif</i>
D Huiler les rouages	<u>Moderniser les processus de production statistique:</u> application des cadres du Modèle générique du processus de production statistique et du Modèle générique d'activité des organismes statistiques; mise en œuvre des normes et outils connexes (Modèle générique d'informations statistiques, Architecture commune de la production statistique, Initiative de documentation des données et Échange de données et de métadonnées statistiques); infrastructure statistique; métadonnées; informatique; processus national de production statistique intégrée pour l'ensemble du système	Cohérence, rapidité d'obtention, rentabilité
E Transformer les institutions revient à transformer les personnes	<u>Disposer des compétences requises:</u> compétences statistiques dans le domaine concerné, compétences pluridisciplinaires et aptitudes techniques connexes; compétences d'encadrement et de communication; stratégies de perfectionnement et de rétention du personnel	Professionnalisme

Annexe IV

Partenaires de développement engagés en faveur de la vision et du cadre d'action collectifs^a

<i>Partenaire</i>	<i>Mandat</i>	<i>Contribution attendue</i>
...		
...		
CESAP	<ul style="list-style-type: none"> • Intergouvernemental • Développement économique, social et environnemental en Asie et dans le Pacifique • Forum Asie-Pacifique pour le développement durable • Assurer le service du Comité de statistique 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner la mise en œuvre de la vision et du cadre d'action collectifs • Faciliter l'établissement de groupes d'experts connexes et d'autres mécanismes de mise en œuvre, en assurer le service et apporter des contributions techniques • Fournir une assistance technique aux pays pour le renforcement des systèmes statistiques nationaux • Faciliter l'échange d'enseignements et de bonnes pratiques en matière de statistique à l'échelon régional • Coordonner et fournir des formations (ISAP)
...		
...		

^a Lorsque le Comité aura examiné et approuvé le projet de vision et de cadre d'action collectifs contenu dans le présent document, les partenaires de développement seront invités à confirmer leur soutien et à prendre des engagements.